



École secondaire Saint-Henri

4115, rue St-Jacques

Montréal (Québec) H4C 1J3

Téléphone : (514) 596-5970

Montréal, le 24 août 2020

Objet : Rentrée sécuritaire et bienveillante dans notre école

Chers parents,

Toute l'équipe-école est à l'œuvre pour finaliser les préparatifs du retour en classe et accueillir en toute bienveillance et sécurité les élèves, qui nous ont tant manqués. Nous sommes conscients que la rentrée scolaire 2020-2021 soulève un grand nombre de questions, tant par le contexte dans lequel elle s'exerce que par les défis d'organisation qu'elle entraîne. En prenant en compte les dernières directives du ministère de l'Éducation et de la Direction de santé publique, nous vous présentons les mesures prises pour la réouverture de notre école et adaptées à notre milieu. Nous espérons que cette lettre, en complément de la lettre envoyée le 13 août (<https://st-henri.csdm.ca/files/Rentr%C3%A9e-scolaire-2020-2021.pdf>), apportera les réponses que vous attendiez.

L'école à temps plein et organisation des classes.

Nos élèves fréquenteront l'école à temps plein du lundi au vendredi. Les cours débutent à 8h30 et se terminent à 15h05. Comme vous le savez, le contexte de la Covid nous oblige à former des groupes d'élèves fixes, sans possibilité de faire des horaires multiniveaux ou de décroiser des groupes pour certaines options. Ainsi, les élèves du 1^{er} cycle régulier vivront cette année tous les volets prévus (robotique, arts, musique et sports), en alternance durant l'année scolaire. Pour les élèves du 2^e cycle, chaque groupe correspond à un profil précis, ce qui nous empêche de faire des changements d'horaire ou d'option. Il est fort possible que votre enfant ne puisse avoir son option musique, arts ou perfectionnement sportif, puisque les contraintes de notre organisation scolaire sont extrêmement serrées cette année.

Uniforme

Il sera possible pour votre enfant de se procurer ou de renouveler l'uniforme de l'école lorsqu'il aura terminé sa rencontre avec son enseignant répondant lors de sa première journée le 27 ou le 28 août prochain. Voici les heures d'ouverture du magasin d'uniformes (local 1204, près du hall d'entrée).

Heures d'ouverture	
Judi 27 août : 9h30 à 12h 13h30 à 15h30	Vendredi 28 août : 9h30 à 12h Fermé en après-midi

Par la suite, l'achat de l'uniforme ne sera possible que le matin par les élèves, un jour ou deux par semaine (horaire à déterminer).

Liste de prix

T-shirt	Polo	Tunique	Veste (facultative)
15\$	24\$	25\$	35\$

Veuillez noter que la pièce d'uniforme obligatoire est le T-shirt OU le polo OU la tunique.

Collation, pause et dîner

Il sera possible pour votre enfant de se procurer une collation entre 8h et 8h25 le matin seulement. Elle devra être consommée sur place, à la cafétéria, à la table assignée à son groupe-classe. Étant donné que la pause de l'avant-midi a dû être transformée en battement de 5 minutes, il est essentiel que votre enfant prenne un bon déjeuner le matin.

Les directives des autorités de santé publique seront respectées durant la période du dîner. La cafétéria sera ouverte et de strictes mesures sanitaires seront mises en place. L'utilisation d'une gourde d'eau personnelle et réutilisable est recommandée.

Veuillez noter que le dîner pour les élèves du 1^{er} cycle et de l'adaptation scolaire est de 11h05 à 12h25 et que le dîner du 2^e cycle, des classes alternatives et d'accueil est de 12h25 à 13h45. La période du dîner est donc de 80 minutes cette année.

IMPORTANT : Il est fortement recommandé aux élèves du quartier de retourner dîner à la maison. Pour les élèves devant dîner à l'école, il sera **obligatoire de dîner à la table réservée à son groupe classe. Il est donc impossible que votre enfant puisse dîner avec des amis d'une autre classe. C'est la seule façon de donner la possibilité à un maximum d'élèves de dîner à l'école tout en respectant les contraintes liées à la Covid. C'est une contrainte tout aussi importante que le port du masque, puisque, sans masque lorsqu'ils mangent, les élèves sont directement en contact les uns avec les autres. Merci de bien expliquer cette contrainte à votre enfant. Un élève refusant de respecter cette consigne ne pourra utiliser la cafétéria.**

Mesures sanitaires prises pour assurer la santé et la sécurité des élèves

Des mesures strictes d'hygiène et de salubrité sont mises en place dans notre établissement scolaire :

- Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée de l'école, en entrant et en sortant de la classe et de la cafétéria.
- Des solutions hydroalcooliques, du savon et du papier à main jetable sont à la disposition des élèves et du personnel pour procéder au lavage des mains fréquemment pendant la journée.
- Des mouchoirs sont à la disposition des élèves et du personnel pour respecter les principes d'étiquette respiratoire.

- Les locaux sont nettoyés régulièrement.
- Les salles de bain et les surfaces qui sont touchées fréquemment (poignées de porte, interrupteurs, bureaux de travail, équipements d'ordinateur, fontaines d'eau, robinets, etc.) sont nettoyées régulièrement.
- Les élèves doivent limiter le transport d'objets entre l'école et la maison.
- Les objets qui sont partagés par plusieurs élèves seront nettoyés le plus régulièrement possible.
- Le couvre-visage est obligatoire en tout temps pour le personnel lors des déplacements hors des salles de classe.
- De l'équipement de protection individuelle supplémentaire est fourni à certains membres du personnel pour tenir compte de l'impossibilité de maintenir la distanciation physique de deux mètres entre eux et les élèves.
- Déplacements adaptés dans les corridors et les aires communes pour éviter les contacts.
- Les salutations impliquant des contacts physiques entre les personnes, comme les poignées de mains et autres, sont à proscrire.

Port du couvre-visage pour les élèves

Le port du couvre-visage est obligatoire pour les élèves hors des salles de classe et dans les aires communes de l'école en présence d'autres groupes-classes ainsi que dans le transport scolaire. Il peut être retiré en classe. Les parents ont la responsabilité de fournir un couvre-visage propre à leur enfant.

Manipulation des objets

Les mesures sanitaires prises par le gouvernement impliquent de prendre des précautions particulières quant à la transmission de germes par contact avec les surfaces. Les poignées de portes, rampes d'escalier et toute autre surface fréquemment touchée par les élèves et le personnel seront régulièrement désinfectées, mais la manipulation des objets dans les classes devra être limitée.

Déplacements dans l'école

Les mesures de distanciation physique d'un mètre entre les groupes-classes d'élèves et de deux mètres avec les adultes devront être respectées, que les activités se déroulent à l'extérieur ou à l'intérieur.

Cours à distance pour les élèves ayant une situation de vulnérabilité à la COVID-19

Le ministère de l'Éducation a demandé aux centres de services scolaires du Québec de mettre sur pied un service d'enseignement à distance pour les élèves qui ne seraient pas de retour en classe physiquement à la rentrée pour des raisons de vulnérabilité à la COVID-19 associées à une condition médicale particulière pour eux ou pour leur famille immédiate. **Si vous souhaitez que votre enfant soit exempté du retour présentiel obligatoire à l'école, veuillez nous aviser le plus rapidement possible (sthenri@csgm.qc.ca). Un billet médical justifiant l'exemption de votre enfant pour une condition de vulnérabilité particulière associée à la COVID-19 pour la santé est requis.**

Symptômes Covid

Vous devez garder votre enfant à la maison s'il présente des symptômes s'apparentant à la Covid (<https://st-henri.csdm.ca/files/Sympt%C3%B4mes-%C3%A0-surveiller-%C3%A0-la-maison.pdf>). Vous devez ensuite téléphoner au 1 877 844-4545 et suivre les directives de la Santé publique. Un élève qui se présente à l'école avec ces symptômes sera immédiatement isolé et un parent devra venir le chercher dans l'heure qui suit. Une version adaptée du Guide autosoins pour la maladie à coronavirus pour permettre aux parents de prendre les meilleures décisions possibles durant la pandémie sera prochainement rendue disponible sur la page Web [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Une marche à suivre claire en cas d'écllosion

Les autorités de santé publique ont produit une marche à suivre claire (https://st-henri.csdm.ca/files/feuillelet_marche-suivre_v10.pdf) visant à informer les parents sur les principales actions qui seront mises en œuvre si un élève présente des symptômes de COVID-19, si un élève obtient un test positif, ou si plusieurs cas sont détectés au sein d'une même classe ou de plusieurs classes.

Dans tous les cas, les parents seront avisés de la situation en cas d'écllosion et des mesures déployées dans les meilleurs délais par le CSSDM.

Un nouveau service pour les paiements

Les nouveaux états de compte vous seront acheminés à compter du 24 août. Ces derniers permettront l'affichage d'un numéro de référence qui permettra le paiement en ligne via le site transactionnel des institutions financières participantes. Les instructions détaillées ainsi que la liste des institutions participantes seront indiquées sur les nouveaux états de compte. Veuillez noter qu'il est toujours possible de faire parvenir un chèque par la poste (4115, rue Saint-Jacques, Montréal, H4C 1J3). Pour les paiements en personne par carte ou en argent comptant, des consignes et un horaire vous seront transmis ultérieurement.

Plus de renseignements

L'école est importante pour nos jeunes et les bénéfices d'un retour en classe sont réels pour leur permettre de se développer et de s'épanouir. J'en profite pour vous remercier de votre compréhension et vous rappeler que notre équipe sera mobilisée, comme toujours, à veiller aux apprentissages et au bien-être de votre enfant.

Pour toute question, n'hésitez pas à écrire à l'adresse sthenri@csdm.qc.ca .

En toute collaboration,

Michel Roy,

Directeur, école secondaire Saint-Henri